Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 10/08/2026
Publié le
ID : 056-215602012-20260429-202600009-DE

Délibération n° 2026-009

Délibération du conseil municipal portant sur la désignation des délégués au syndicat de l'aérodrome Bretagne ATLANTIQUE

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune sous la présidence de Madame Natacha Sannier, maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 21 avril 2026

Étaient présents Madame le maire SANNIER Natacha, Madame la première adjointe LAINE MAES Florence, Monsieur le deuxième adjoint LE FLOCH Maxime et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : LE GUYADER Brigitte, BRUNOT Romain, CASTIONI Sophie, LE GUYADER Sammy, CALLAC Angélique, LE MEUR Jean Yves, RIAT Myriam, LE GALL Sébastien, JAGOREL Antonin,

Absents ayant donné procuration : 0

Absents : 0

Madame CALLAC Angélique a été désignée secrétaire de séance

Madame le maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint

Madame Le Maire expose que,

VU l'article L.5711-1 du CGCT.

La commune de LE SAINT est membre du syndicat intercommunal de l'aérodrome de Bretagne Atlantique.

Le **SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)** a été créé le 12/06/1974 et compte à ce jour 6 communes. Son siège se situe à Guiscriff (Morbihan).

Son rôle est de garantir le bon fonctionnement et le développement des infrastructures aéronautiques tout en soutenant les activités locales.

La commune doit désigner 2 représentants titulaires pour ce syndicat.

Le Maire propose au conseil municipal de désigner : Monsieur LE GUYADER Sammy et Monsieur LE FLOCH Maxime

Après en avoir délibéré,

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire constate que la délibération est adoptée à L'UNANIMITÉ

Le secrétaire

Le maire